Nâves
Maison de la Montagne

# Bulletin d'inscription

**Je souhaite m'inscrire pour la Rando VTT ou pédestre du 23 juin 2019 à Nâves sur le parcours suivant :**

- Rando VTT 10km : ____ Adultes ____ Enfants
- Rando pédestre 10km : ____ Adultes ____ Enfants
- Rando VTT 20km : ____ Adultes ____ Enfants
- Rando VTT 30km : ____ Adultes ____ Enfants

Tarifs (ravitaillements compris) :

- Adulte : 7€
- Enfant (de 7 à 12 ans) : 3€

*Merci de préciser les noms et prénoms de chaque participant*
*(cela nous servira à vous appeler lors du tirage au sort des lots à gagner grâce à vos dossards)*

**Je souhaite manger à midi :** repas à régler avant le départ de la rando

- Nombre de repas : ____

**Montant total à régler :** ____ €

**J'ai pris connaissance du règlement ci-dessous et j'y adhère sans réserve**
*Merci de lire le règlement et d'y joindre une signature précédée de la mention «lu et approuvé»*

**REGLEMENT RANDO VTT du 23 juin 2019**

Article 1 : Randonnée ouverte à toute personne en bonne santé et apte à la pratique du vtt.
Article 2 : Autorisation parentale exigée pour les mineurs. Enfants de – 12 ans accompagné par un adulte participant. Interdit au moins de 7 ans.
Article 3 : Le port du casque est obligatoire pour tous. Soyez prudent et respectez les autres.
Article 4 : Respectez les heures de départs et de fermetures des points de contrôle. Tout abandon doit être signalé à un poste de ravitaillement afin d'éviter les recherches.
Article 5 : Respectez le balisage, le code de la route, l'environnement et les consignes de sécurité sur les zones accidentées, ne rien jeter sur les voies publiques ou privées. Merci de respecter le milieu sur lequel vous évoluez.
Article 6 : Vous êtes responsable de vos vélos. L'association se dégageant de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
Article 7 : En cas de nécessité, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme de la manifestation. En cas de fortes intempéries la manifestation peut être annulée.
Article 8 : Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.
Article 9 : L'usage du vélo à assistance électrique (VAE) est autorisé pour randonner sur les parcours proposés lors de La Randonnée de NAVES. les VAE doivent respecter la norme NF EN 15 194, qui est reprise dans le code de la route article R311-1 alinéa 6.11 : 250 watts maximum et coupure du moteur pour les vitesses supérieures à 25 km/h.
Article 10 : La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement conformément à la loi informatique du 06/01/1978, toute personne physique ou morale possède un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

**Fait à Nâves le 10 avril 2019**

**A retourner accompagné de votre règlement à la Maison de la Montagne**

**Maison de la Montagne de Nâves – Grand Nâves - 73260 LA LECHERE - France**
Tél. : +33 (0)4.79.24.40.13 / @ : mmnaves@wanadoo.fr / www.naves-savoie.com
Association Loi 1901 n° 0731002463